

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JANVIER 2024

Délibération n°2024.01.04 B

Location de 30 places de stationnement sur le parking P2 Michel Vaillant

LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 janvier 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **22**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Gérard ROY à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD, Francis LAURENT à Michel BUISSON,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Jean REVEREAULT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_4B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2024

**DELIBERATION
N°2024.01.04 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

LOCATION DE 30 PLACES DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING P2 MICHEL VAILLANT

Pilier 9 : Développer et prendre soin des ressources
Ambition 902 : Mobilisation des services communautaires
Enjeux 90204 : Conditions de travail

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 16 : QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Par délibération n°2 B du 10 janvier 2023, le bureau communautaire a approuvé la location de 35 places sur le parking EFFIA P2 Michel Vaillant, pour un coût annuel de 21 735 € HT.

Pour mémoire, depuis le mois d'octobre 2022, les abords du siège boulevard Besson Bey, du site 137-139 rue de Paris et de l'Alpha sont soumis au stationnement payant selon 2 zones. Cette nouvelle réglementation a des répercussions pour les agents des sites concernés qui utilisent leur véhicule personnel pour leur trajet domicile travail. En effet, malgré la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions du plan de mobilité employeur (instauration du forfait de mobilité durable, prise en charge à 100% de l'abonnement STGA et de 50% des autres abonnements de transport public ou de l'abonnement vélo, instauration du forfait de mobilité durable, extension du télétravail à 2 jours par semaine), il n'en demeure pas moins que de nombreux agents n'ont pas d'autres alternatives à l'utilisation de leur véhicule pour leur trajet domicile-travail en raison de contraintes personnelles ou d'une desserte en transports en commun non adaptée à leur trajet.

Aussi, un groupe de travail spécifique composé de membres de la direction générale, des ressources humaines, de la direction du patrimoine public et des représentants du personnel a été créé et a eu pour mission d'étudier la possibilité de proposer, à ceux qui ne peuvent utiliser d'autres moyens de transport que leur véhicule pour leur trajet domicile/travail, une offre de stationnement dans un périmètre proche. Une enquête a été réalisée fin octobre 2022 sur les pratiques des agents des sites concernés afin d'avoir une connaissance précise des besoins pour bien calibrer les solutions à retenir. 208 agents (soit 73% des agents interrogés) ont participé à cette enquête. 175 d'entre eux (soit 84%) ont déclaré utiliser le plus souvent leur voiture personnelle pour se rendre au travail. La voiture est identifiée comme la meilleure option en termes de temps de trajet et de fiabilité. C'est également le mode de transport le plus utilisé chez ceux qui habitent en dehors de l'agglomération. 31% des agents se déclarent toutefois prêts à prendre le bus si les conditions de desserte en transport en commun sont améliorées. 13% se disent également prêts à covoiturer si la mise en relation avec d'autres collègues est facilitée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_4B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024

Le besoin potentiel de places de stationnement ayant été déterminé à 100 – 120 places, une combinaison de plusieurs solutions a été envisagée puis mise en œuvre :

- La location de 35 places sur le parking EIFFIA Michel Vaillant, en ouverture « Grand Compte » sur un abonnement 6/7 du lundi au samedi sans horaires restrictifs,
- La mise à disposition du parking dit « des Charrettes » par la ville d'Angoulême à proximité du siège qui offre 35 places,
- L'affectation de 46 places au 22 rue Guy Ragnaud, après acquisition d'un site plus vaste incluant un bâtiment début 2023. Ce site accueille depuis septembre 2023, l'annexe Nadia Boulanger du conservatoire.

Après une année d'utilisation du parking EFFIA P2 Michel Vaillant, il convient de renouveler l'abonnement. Au regard des chiffres de la fréquentation, il s'avère possible de réduire le nombre de places louées de 35 à 30.

La société EFFIA consent à GrandAngoulême une réduction de 10% par rapport à un tarif « professionnel » déjà minoré par rapport à leur tarif de base soit 19 171,08 € HT à l'année.

Il est proposé de reconduire l'évaluation périodique de l'utilisation effective des places mises à disposition ainsi que les critères d'attribution des cartes d'accès qui tiendront compte du fait d'être un agent à mobilité réduite, du lieu d'habitation de l'agent, favoriseront les agents s'engageant à covoiturer ou à renoncer à utiliser leur voiture 3 fois par semaine minimum (favorise la multi modalité), ceux qui n'ont pas d'autres alternatives à la voiture du fait d'un réseau de transport en commun non adapté ou ayant des enfants ou personnes à charge.

Je vous propose :

D'AUTORISER la location de 30 places sur le parking EFFIA P2 Michel Vaillant au coût de 19 171,08 € HT par an.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_4B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024